



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 13

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX  
Le VINGT-SEPT OCTOBRE

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **21 octobre 2022**

**Etaient présents :** Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET (arrivée en cours de séance), Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé :** Bernard BOUCHET.

**Secrétaire de séance :** Véronique CROZET.

2022-61

**Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité Intersociétés de Montrottier –  
Fête des Lumières 2022.**

**Madame Laura JOURNET, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, expose :**

**Considérant** l'intention formulée par le Comité Intersociétés de Montrottier de coordonner les animations de la fête des Lumières 2022 à Montrottier,

**Considérant** que la commune de Montrottier souhaite apporter son soutien financier au comité afin de contribuer à sa mise en œuvre et plus spécifiquement à l'organisation d'un spectacle pour enfants,

**Considérant** les crédits ouverts au compte 6574 du budget primitif 2022 – budget principal,

Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 400 € au Comité Intersociétés de Montrottier dans le cadre de l'organisation des animations de la fête des Lumières 2022 à Montrottier.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € au Comité Intersociétés de Montrottier dans le cadre de l'organisation des animations de la fête des Lumières 2022 à Montrottier sous réserve de la réalisation du spectacle pour enfants,
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget principal 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables d'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Véronique CROZET

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le : **28 OCT. 2022**

De sa publication sur le site internet de la commune le : **28 OCT. 2022**



Mairie de Montrottier - Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39  
Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20221027-DE2022-61-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2022  
Date de réception préfecture : 28/10/2022